

Augmentation de capital annoncée

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »

SIEGE SOCIAL : 5 Rue 8610 Z.I Chargaia 1 - 2035 Tunis Carthage -

Identifiant Unique : 0492586 Z/A/M/000

La Société d'Articles Hygiéniques »SAH » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le **20 Juillet 2022** a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de **16 336 440 dinars** par incorporation des réserves et des résultats reportés et ce, par l'émission de 16 336 440 actions gratuites d'une valeur nominal de Un (01) dinar chacune, à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes avec (02) rompus**.

Suite à cette augmentation, le capital de la Société d'Articles Hygiéniques (SAH) passera de **65 345 762 Dinars à 81 682 202 Dinars**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse et ce, à partir du 22 Août 2022.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} Janvier 2022**.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH » seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **22 Août 2022**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **22 Août 2022** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront détachés et négociables en bourse à partir du **22 Août 2022**.

La société procédera à l'acquisition et l'annulation des 02 droits d'attribution rompus.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **22 Août 2022**.